

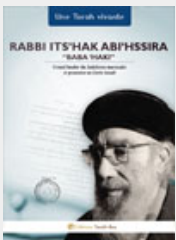


Traité Erkhin

Michna 5 - Chapitre 9

כל שְׁהוּא לְפָנִים מִן הַחוּמָה,
הָרִי הוּא כְּבֵיתִי עָרֵי חוּמָה,
חוּץ מִן הַשָּׂדוֹת;
רַבִּי מֵאִיר אָמַר:
אֶף הַשָּׂדוֹת.
בֵּית הַבְּנוֹי בַּחוּמָה,
רַבִּי יְהוּדָה אָמַר:
אֵינוֹ כְּבֵיתִי עָרֵי חוּמָה;
רַבִּי שְׁמַעוֹן אָמַר:
כְּתֵל הַחִיצוֹן הִיא חוּמָתוֹ:

[Le statut halakhique de] toute [zone] située à l'intérieur des [murs de la ville] est comme [celui] des maisons des villes fortifiées [en termes de rédemption], à l'exception des champs [qui s'y trouvent]. Rabbi Meïr dit : Même les champs [sont inclus dans cette catégorie. À propos d']une maison construite dans le mur [lui-même], Rabbi Yehouda dit : [Son statut halakhique] n'est pas comparable [à celui] des maisons des villes fortifiées. Rabbi Chimon dit : Le mur extérieur [de la maison] est [considéré comme le] mur d'[enceinte de la ville et a donc le statut de maison dans une ville fortifiée].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions